

RÈGLEMENT YAMAHA CHALLENGE 700

SAISON - 2025





ARTICLE 1

DÉFINITION

Yamaha Motor Europe N.V - succursale France organise, sous l'égide de la **FFM**, et dans le cadre du **Championnat de France FSBK** : Le YAMAHA CHALLENGE SSP 700

L'âge requis pour participer est de 15 ans révolus le jour de la manifestation (pas de limite d'âge).

Le Challenge est soumis aux règles générales pour les épreuves de vitesse, aux règles générales pour les contrôles techniques pour les épreuves de vitesse, ainsi qu'au règlement du championnat de France Superbike. Le règlement suivant fait office de complément à ces derniers.

ARTICLE 2

MOTOCYCLE ET ÉQUIPEMENT DU MOTOCYCLE

Le YAMAHA CHALLENGE SSP 700 est réservé aux **YAMAHA R7** à partir du millésime 2022, achetée neuve ou d'occasion, en France métropolitaine. (Présentation de la carte grise obligatoire)

1. Pièces obligatoires

La R7 doit **être équipée** des pièces ci-dessous, disponibles dans le réseau de concessionnaires Yamaha en France. Si une pièce du kit obligatoire est manquante sur la moto, le pilote s'expose à une **sanction par le jury pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve**.

REFERENCE	PIECES ET DESCRIPTION
BEB181A00300	QUICK SHIFTER
GYTABSEMUR70	EMULATEUR ABS GYTR
GYTRSCRNR600	BULLE RACING GYTR
907983410100	LIGNE COMPLETE AKRAPOVIC POUR UTILISATION SUR CIRCUIT UNIQUEMENT
FGK242000000	CARTOUCHES DE FOURCHE OHLINS FGK242
YA5850000000	AMORTISSEUR OHLINS ROAD/RACE (Réglage détente)
GYTFUCAPSC00	BOUCHON D'ESSENCE RACING A VISSER GYTR *
GYTR7REARS00	COMMANDES RECULEES GYTR
GYTR70N0FFS0	BOUTON ON/OFF GYTR
BEBFFBRP0000 OU GYTRBRGU0000	PROTECTION LEVIER DE FREIN AVANT !!Uniquement pour guidon d'origine!! OU PROTECTION LEVIER DE FREIN AVANT !!Uniquement pour guidon GYTR!!
BEBFSFIN0000	PROTECTION DE COURONNE ARRIERE GYTR **
GYTRSTSPR710	BUTEES DE DIRECTION RACING GYTR
GYTRBRAKLR70	KIT DE DURITES AVIATION GYTR (Raccord pour rallonge autorisé)
BEBFGBEP0000	KIT PROTECTIONS MOTEUR GB RACING
BEBFGBEPWP00	PROTECTION CARTER POMPE A EAU GB RACING
BEBFSTPD0000	PADS LATERAUX DE RESERVOIR
GYTRBREZ0400	PLAQUETTES DE FREIN BREMBO Z04 ou ORIGINE YAMAHA REF 5SL-25805-00
S2 CONCEPT	KIT POLY - S2 Concept
S2 CONCEPT	KIT DÉCO SSP700 YAMAHA CHALLENGE 2025 - S2 Concept

* Outil pour bouchon à visser **GYTFUCAPTL00**

** Ajout de jonc de bulle **obligatoire** (voir note technique P6)

*** La butée de direction GYTR ancienne version **GYTRSTSPR700** modifiée est également acceptée



2. Pièces optionnelles

Les pièces ci-dessous peuvent-être utilisées de manière optionnelle, en plus du kit pièces obligatoire.

- Celles identifiées par YAMAHA doivent obligatoirement être des pièces issues du catalogue Yamaha.
- Celles identifiées par LIBRE peuvent être des pièces issues du catalogue Yamaha ou d'un accessoiriste.

PIECES ET DESCRIPTION	REFERENCE CATALOGUE YAMAHA	ISSUES DU CATALOGUE YAMAHA ou LIBRE
SYSTÈME DE CHANGEMENT DE ROUES RAPIDE GYTR (Entretoises et protections d'axes incluses)	GYTR7RWCS000	YAMAHA
KIT DE DEMI-GUIDONS R1	GYTRHDLBR100	YAMAHA
TUBE DE RECHANGE G DU KIT R1 GYTRHDLBR100	GYTRHDLBRL00	YAMAHA
TUBE DE RECHANGE D DU KIT R1 GYTRHDLBR100	GYTRHDLBRR00	YAMAHA
KIT DE DEMI-GUIDONS R6	GYTRHDLBR600	YAMAHA
TUBE DE RECHANGE SEUL G/D DU KIT R6 GYTRHDLBR600 (Livré avec vis et embout)	GYTRHDLBR6ST	YAMAHA
PLATINE GAUCHE COMPLETE DE RECHANGE (Pièce de rechange du kit commandes reculées)	GYTR7REARSL0	YAMAHA
PLATINE DROITE COMPLETE DE RECHANGE (Pièce de rechange du kit commandes reculées)	GYTR7REARSR0	YAMAHA
REPOSE PIED SEUL DE RECHANGE (G/D) (Pièce de rechange du kit commandes reculées)	BX4RSSPR0100	YAMAHA
SUPPORT CONTACTEUR À CLEF (Pour montage bouton ON/OFF GYTR)	GYTRIMHBRC00	LIBRE
COMODO RACING DROIT	GYTRHBSWRR70	LIBRE
COMODO RACING GAUCHE	GYTRHBSWLR70	LIBRE
ENTRETOISES FIXES AV GYTR	GYTSPACR7S00	LIBRE
ENTRETOISES FIXES ARR GYTR	GYTSPACR7R00	LIBRE
PROTECTIONS LATÉRALES	BEBF11D0V000	LIBRE
LEVIER DE FREIN	BEBRFFBL0000	LIBRE
LEVIER D'EMBRAYAGE	B7NRFFCL0000	LIBRE
KIT PROTECTION AXE DE ROUE AVANT	GYTR7FAXLP00	LIBRE
CROCHETS DE BEQUILLE ARRIERE	2CRF71A00000	LIBRE
BEQUILLE AVANT (Une entretoise est nécessaire pour la R7)	2CRFFRST0000	LIBRE
BEQUILLE ARRIERE	2CRFRRST1000	LIBRE
ARAIGNEE + PROTECTION DE COMPTEUR S2 Concept	S2 Concept	S2 Concept
COUVERTURES CHAUFFANTES SUPREMA SPINA	CAPSUPRMXL00	LIBRE
COUVERTURES CHAUFFANTES SUPREMA VISION	CAPSVISMXL00	LIBRE
TENDEUR DE CHAÎNE GYTR	GYTRR7CADJ00	YAMAHA

Dans le cas où une machine serait équipée de pièces optionnelles ne respectant pas le tableau ci-dessus, le pilote s'expose à **une sanction par le jury pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.**

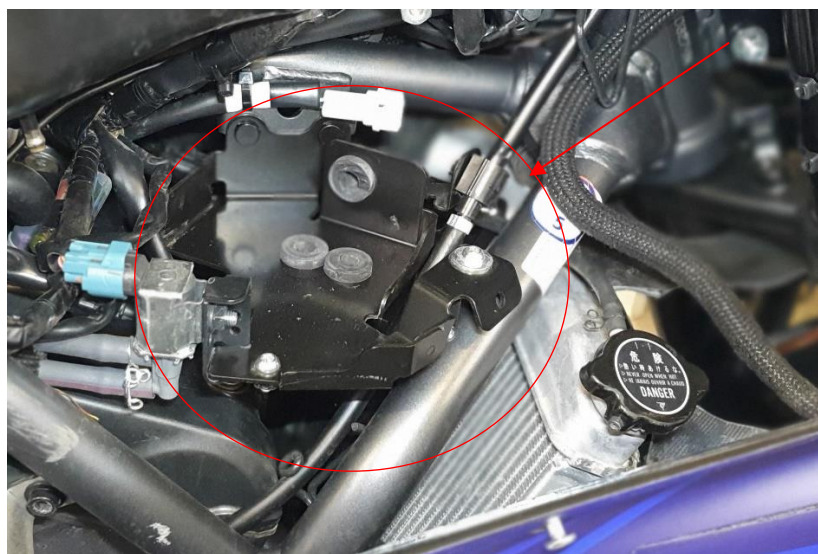


3. Pièces d'origines modifiables

En dehors du kit pièces obligatoire (Article 2 - Point 1.) et des pièces optionnelles (Article 2 - Point 2.) listées ci-dessus, toutes les pièces doivent être d'origine. La liste des pièces d'origines est disponible sous le lien ci-après : [Catalogue de pièces de rechange Yamaha](#)

A l'exception des éléments ci-dessous, il est donc **strictement interdit** de modifier et/ou préparer des pièces moteur, électroniques (notamment intrusion dans l'ECU) ou autres éléments de châssis, visant à améliorer les performances/poids de la R7.

- **Suppression de la centrale ABS** autorisée, le support doit en revanche rester à sa place (voir photo ci-dessous).

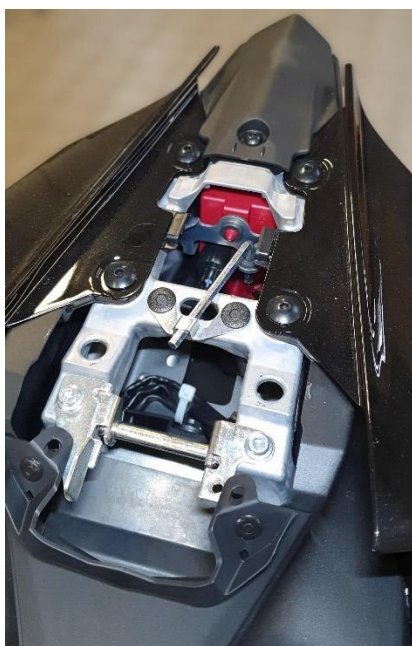




- **Suppression du canister autorisée.**



- **Suppression des caches poussières de roues autorisée.**
- **Suppression du capteur ABS de la roue avant UNIQUEMENT autorisée.**
- **Suppression du support de selle + feu arrière en aluminium autorisé (Réf : BEB-2471A-00).**



- **Modification de la protection de chaîne / garde boue arrière** (afin de faciliter les opérations de changements de roue arrière, il est autorisé de couper la protection chaîne plastique jusqu'au trait rouge ci-dessous), il est revanche interdit d'enlever la totalité du garde boue :





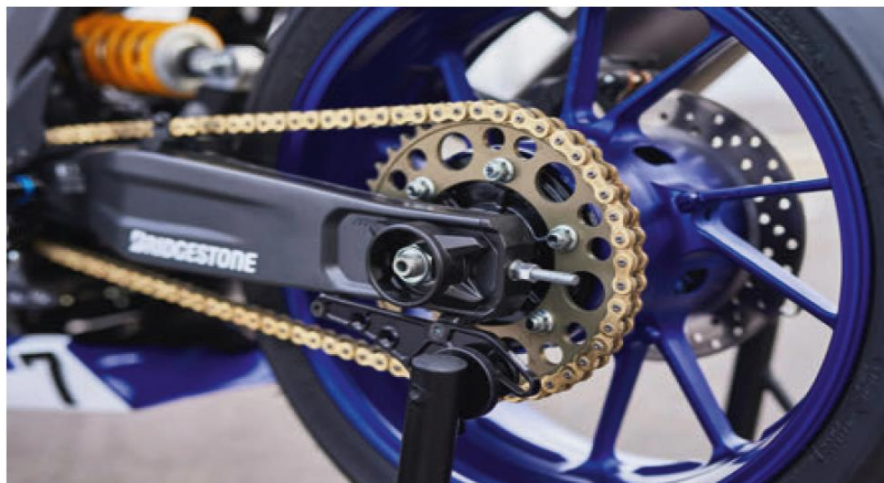
- **Ajout de jonc de bulle sur la dent de requin :**



- **Modification de la transmission autorisée**

Le choix de la transmission finale est libre cependant les pièces installées devront provenir du catalogue Yamaha GYTR suivant :

R7			
Année modèle	Pièce	Référence	Détails
Chaines, Pignons & Couronnes (suite)			
22-'24	PSB 14D	2CR174607400	#520 14D
22-'24	PSB 15D	2CR174607500	#520 15D
22-'24	PSB 16D (Démultiplication d'origine)	2CR174607600	#520 16D
22-'24	KIT ECROUS/RONDELLES PSB	2CRA74637000	Kit comprenant 3 écrous et 3 rondelles
Chaines, Pignons & Couronnes			
22-'24	GYTR R-SERIES 520 RACING CHAIN	GYTRCHAI1520	Chaîne racing 520 DID ERVLI-2 MOTOGP/SBK
22-'24	GYTR R-SERIES 520 RACING CHAIN LINK	GYTRCHAINL01	Maillon au détail DID 520 pour chaîne ERVLI-2 uniquer
22-'24	COURONNE 41D	4C8254417100	#520 41D
22-'24	COURONNE 42D (Démultiplication d'origine)	4C8254427100	#520 42D
22-'24	COURONNE 43D	4C8254437100	#520 43D
22-'24	COURONNE 44D	4C8254447100	#520 44D
22-'24	COURONNE 45D	4C8254457100	#520 45D
22-'24	COURONNE 46D	4C8254467100	#520 46D
22-'24	COURONNE 47D	4C8254477100	#520 47D
22-'24	COURONNE 48D	4C8254487100	#520 48D
22-'24	COURONNE 49D	4C8254497100	#520 49D
22-'24	COURONNE 50D	4C8254507100	#520 50D
22-'24	COURONNE 51D	4C8254517100	#520 51D
22-'24	COURONNE 52D	4C8254527100	#520 52D



réf: 4C8254427100



- **Modification de l'amortisseur**

Il est possible de changer le ressort d'amortisseur Ohlins par un autre ressort provenant du catalogue Yamaha GYTR.

- Référence : **SPR010933900** / Ressort arrière R7 **110** Nm
- Référence : **SPR010934100** / Ressort arrière R7 **115** Nm
- Référence : **SPR010934400** / Ressort arrière R7 **112** Nm
- Référence : **SPR010935400** / Ressort arrière R7 **140** Nm
- Référence : **SPR010935900** / Ressort arrière R7 **150** Nm

Alternative springs

Rider weight [kg]	50	60	70	80	90	100	110
Spring rate [N/mm]	110	110	130	130	130	150	150
Preload [mm]	15.5	17	14.5	16	17.5	15.5	16.5

- **Modification du kit cartouche Ohlins GYTR FGK242**

Il est possible de changer les ressorts du kit cartouche Ohlins par d'autres ressort provenant du catalogue Yamaha GYTR :

Tableau de préconisation							
Poids pilote en KG (hors équipement)	50	60	70	80	90	100	110
Ressorts en N/mm	8,5	9	9	9,5	9,5	10	10
Précharge en mm	4	3	5	4	6	6	7
Référence ressort	SPR084238500	SPR084239000	SPR084239000	SPR084239500	SPR084239500	SPR084231000	SPR084231000

- **Modification de la batterie interdite.**

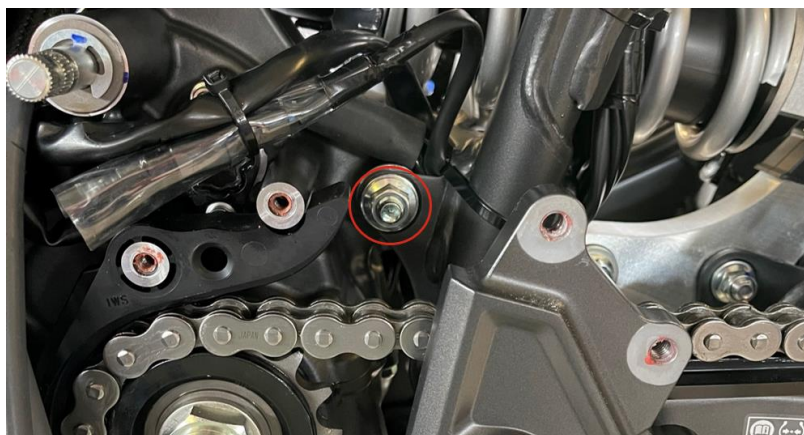
Seules les batteries d'origine réf 5TJ821000100 (YUASA) ou la réf 907983BTZ750 (BS BATTERY) sont acceptées.

Des contrôles aléatoires peuvent être effectués durant les week-ends de course. Toute machine ne répondant pas au règlement de l'article 2 point 3. « Pièces d'origines modifiables », est déclarée non conforme et peut faire l'objet de sanctions par le jury pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.



4. Plombage moteur :

Les machines sont plombées lors de leur premier passage au contrôle technique. Le pilote doit aménager la zone de plombage, pour cela, un trou de Ø2mm mini doit être réalisé sur l'axe moteur référence 90105-10219 (voir photo ci-dessous).



Le déplombage des machines n'est autorisé que sur demande du pilote au commissaire technique de la FFM et ne peut se faire qu'en présence d'un commissaire technique FFM. Tout manquement à cette disposition entraîne le retrait de l'ensemble des points inscrits au classement depuis le plombage de la machine.

Les machines peuvent être passées au banc de puissance aléatoirement et à tout moment et des échanges d'ECU peuvent être effectués sur demande de la direction de course.

En cas de non-conformité technique constatée sur une machine plombée/marquée, l'ensemble des points inscrits par le pilote depuis le plombage/marquage de sa machine lui sont retirés.



5. Pneumatiques

La R7 doit être équipée de pneus slick **Michelin POWER PERFORMANCE** provenant du réseau de distribution au choix du pilote :

- Monte Avant : 120/70-17 POWER PERFORMANCE ou POWER RAIN (en cas de pluie)
- Monte Arrière : 190/60-17 POWER PERFORMANCE ou POWER RAIN / POWER RAIN+ (en cas de pluie)

Chaque pilote a la possibilité d'utiliser **un maximum de 2 trains** de pneus à partir de la séance qualificative durant le week-end de course. Tous les pneus (à l'exception des pneus pluie référencés comme tels dans le règlement) doivent être marqués dès les essais chronométrés.

Les **étiquettes** doivent être apposées sur les **flancs droits** des pneus.

Tout **pilote** se doit de vérifier la conformité de son pneu et est **tenu pour seul responsable en cas de non-conformité**. En cas de non-conformité constatée le pilote peut faire l'objet d'une sanction de la part du jury.

6. Parc fermé

A l'issue de chaque course, **les motos des 5 premiers** concurrents doivent obligatoirement être mises en **parc fermé**.

Chaque **réfèrent technique** de la machine doit se tenir **à disposition des contrôleurs techniques**, équipé de l'outillage adéquat, afin de répondre à d'éventuelles demandes de démontage de la part du responsable technique de.



*** Photos non contractuelles**



ARTICLE 3

ÉQUIPEMENT DU PILOTE

Le pilote peut choisir librement son casque, sous réserve qu'il respecte les dispositions du règlement technique. Nous recommandons cependant notre partenaire Shark.

Le port de la combinaison **IXON Vortex3** dédiée au YAMAHA Challenge SSP 700 est obligatoire.

Les pilotes doivent se rapprocher de leur concessionnaire référent afin de prendre connaissance des conditions de partenariats.

Contact RACING IXON (Alexandre GIBET) : racing.service@ixon.com

L'utilisation d'un airbag homologué est obligatoire, tout comme le port d'une pectorale (norme 1621-3).

*Nous recommandons fortement aux pilotes susceptibles d'être sélectionnés pour la Superfinale Européenne R7 (Top 5) de s'équiper d'office d'un casque FIM.



Le respect du **plan de patchage est obligatoire** pour tous les pilotes selon le modèle ci-dessous. Il est interdit d'y apposer des patchs de marques concurrentes pneumatiques, constructeurs, échappements, pétrolier... Dans le cas d'une wild card, le pilote doit apposer du ruban adhésif noir afin de masquer d'éventuels patchs non retirables.





COMBINAISON
FEMME





ARTICLE 4

CALENDRIER PREVISIONNEL

Le YAMAHA CHALLENGE 700 se déroule sur l'intégralité des manches du championnat de France FSBK organisé par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM)

ARTICLE 5

ENGAGEMENT ET INSCRIPTION

L'inscription au challenge se fait via la plateforme d'inscription Engage Sports pour le championnat FSBK.

Les inscriptions sont accessibles dès le 17 décembre et sont réservées aux pilotes s'engageant sur la totalité du championnat jusqu'au 3 février 2025. Passé cette date, la sélection sera effectuée sur la base du premier arrivé, premier inscrit.

Le droit d'engagement est fixé à 425€ par épreuve pour les pilotes s'engageant sur la totalité du championnat. Il est de 465€ par épreuve pour les pilotes ne s'engageant pas à la totalité du championnat. Ces droits comprennent la location du transpondeur.

La validation de l'inscription permet de donner accès au pack pilote Yamaha – Yamalube, celui-ci est défini par Yamaha Motor Europe N.V France et distribué lors du premier weekend de course.

ARTICLE 6

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS

Seront récompensées à l'issue de chaque course les trois premiers pilotes des catégories suivantes :

- Scratch : Général
- Espoirs : Moins de 19 ans au premier janvier de l'année en cours (sous réserve d'un minimum de 5 participants)
- Féminine : (sous réserve d'un minimum de 5 participantes)

La sous-catégorie (espoir ou féminine) doit être sélectionnée au moment de l'inscription.

Les pilotes des catégories espoirs et féminine marquent également des points au championnat scratch et sont éligibles aux récompenses de cette catégorie.

Après le premier weekend de course, une **plaque rouge** est attribuée au **pilote en tête du championnat au classement scratch**.

Lors de chaque épreuve, le leader du championnat au classement scratch doit arborer cette plaque.

Après le premier weekend de course une **plaque bleue** est attribuée au **pilote en tête du championnat au classement espoirs**.

Lors de chaque épreuve, le leader du championnat au classement espoir doit arborer cette plaque.

Sur chaque course, le pilote ayant fait le meilleur tour en course est crédité d'un point bonus.

Cette règle s'applique également sur les classements espoirs et féminines.



Les points suivants sont attribués pour chaque classement après chaque manche :

1 ^{er}	25 pts	6 ^{ème}	10 pts	11 ^{ème}	5 pts
2 ^{ème}	20 pts	7 ^{ème}	9 pts	12 ^{ème}	4 pts
3 ^{ème}	16 pts	8 ^{ème}	8 pts	13 ^{ème}	3 pts
4 ^{ème}	13 pts	9 ^{ème}	7 pts	14 ^{ème}	2 pts
5 ^{ème}	11 pts	10 ^{ème}	6 pts	15 ^{ème}	1 pt

Un podium après chaque manche récompense les 3 premiers pilotes au scratch.

Il en sera de même si les catégories espoirs et féminine sont représentées par au moins 5 pilotes sur l'épreuve.

ARTICLE 7

1. BONUS DE FIN DE SAISON SSP700 YAMAHA CHALLENGE – Classement Scratch

Chaque pilote doit obligatoirement posséder un concessionnaire Yamaha référent et le communiquer à Yamaha Motor Europe N.V France.

Un pilote éligible aux trois catégories accèdera à tous les bonus.

Une remise des prix est organisée à l'issue de la dernière épreuve.

BONUS Scratch YAMAHA RACING – TTC *			
Position	A (100 %)	B (50 %)	C (0 %)
1 ^{er}	YAMAHA R9 + Pack MICHELIN	5000 €	0 €
2 ^{ème}	5000 €	2500 €	0 €
3 ^{ème}	2500 €	1250 €	0 €



****1^{er} :**

Le vainqueur du SSP700 YAMAHA CHALLENGE reçoit en récompense :

Par Yamaha : **Yamaha R9 standard**

Par Michelin : **Dotation** pneumatique **MICHELIN** couvrant la saison suivante

Sous réserve de la participation au championnat de France FSBK en catégorie SUPERSPORT NEW GENERATION en YAMAHA R9 l'année suivante.

- A** Respect des conditions **SSP700 YAMAHA CHALLENGE** de la première à la dernière course de la saison :
Kit pièces obligatoire + kit déco S2 Concept 2025 + Combinaison + plan de patchage 2025 + zone sponsors personnels + Port du pack paddock pilote Yamaha = 100 % du bonus
- B** Respect des conditions **SSP700 YAMAHA CHALLENGE** de la première à la dernière course de la saison :
Kit pièces obligatoire + kit déco S2 Concept 2025 = 50 % du bonus
- C** Non-respect des conditions Yamaha : 0 € du bonus

**Les bonus sont à valoir en pièces détachées, accessoires et vestimentaire/goodies, provenant du catalogue Yamaha.
Les primes sont disponibles chez les concessionnaires référents.*



2. BONUS DE FIN DE SAISON SSP700 YAMAHA CHALLENGE – Classement Espoirs

(Minimum 5 participants)

Chaque pilote doit obligatoirement posséder un concessionnaire Yamaha référent et le communiquer à Yamaha Motor Europe N.V France.

Une remise des prix est organisée à l'issue de la dernière épreuve.

BONUS YAMAHA RACING R7 – TTC			
Position	A (100 %)	B (50 %)	C (0 %)
1 ^{er}	750 €	375 €	0 €
2 ^{ème}	500 €	250 €	0 €
3 ^{ème}	250 €	125 €	0 €

- A** Respect des conditions **SSP700 YAMAHA CHALLENGE** de la première à la dernière course de la saison :
Kit pièces obligatoire + kit déco S2 Concept 2025 + Combinaison + plan de patchage 2025 + zone sponsors personnels + Port du pack paddock pilote Yamaha = 100 % du bonus
- B** Respect des conditions **SSP700 YAMAHA CHALLENGE** de la première à la dernière course de la saison :
Kit pièces obligatoire + kit déco S2 Concept 2025 = 50 % du bonus
- C** Non-respect des conditions Yamaha : 0 € du bonus

**Les bonus sont à valoir en pièces détachées, accessoires et vestimentaire/goodies, provenant du catalogue Yamaha. Les primes sont disponibles chez les concessionnaires référents.*

3. BONUS DE FIN DE SAISON SSP700 YAMAHA CHALLENGE – Classement Féminin

(Minimum 5 participantes)

Chaque pilote doit obligatoirement posséder un concessionnaire Yamaha référent et le communiquer à Yamaha Motor Europe N.V France.

Une remise des prix est organisée à l'issue de la dernière épreuve.

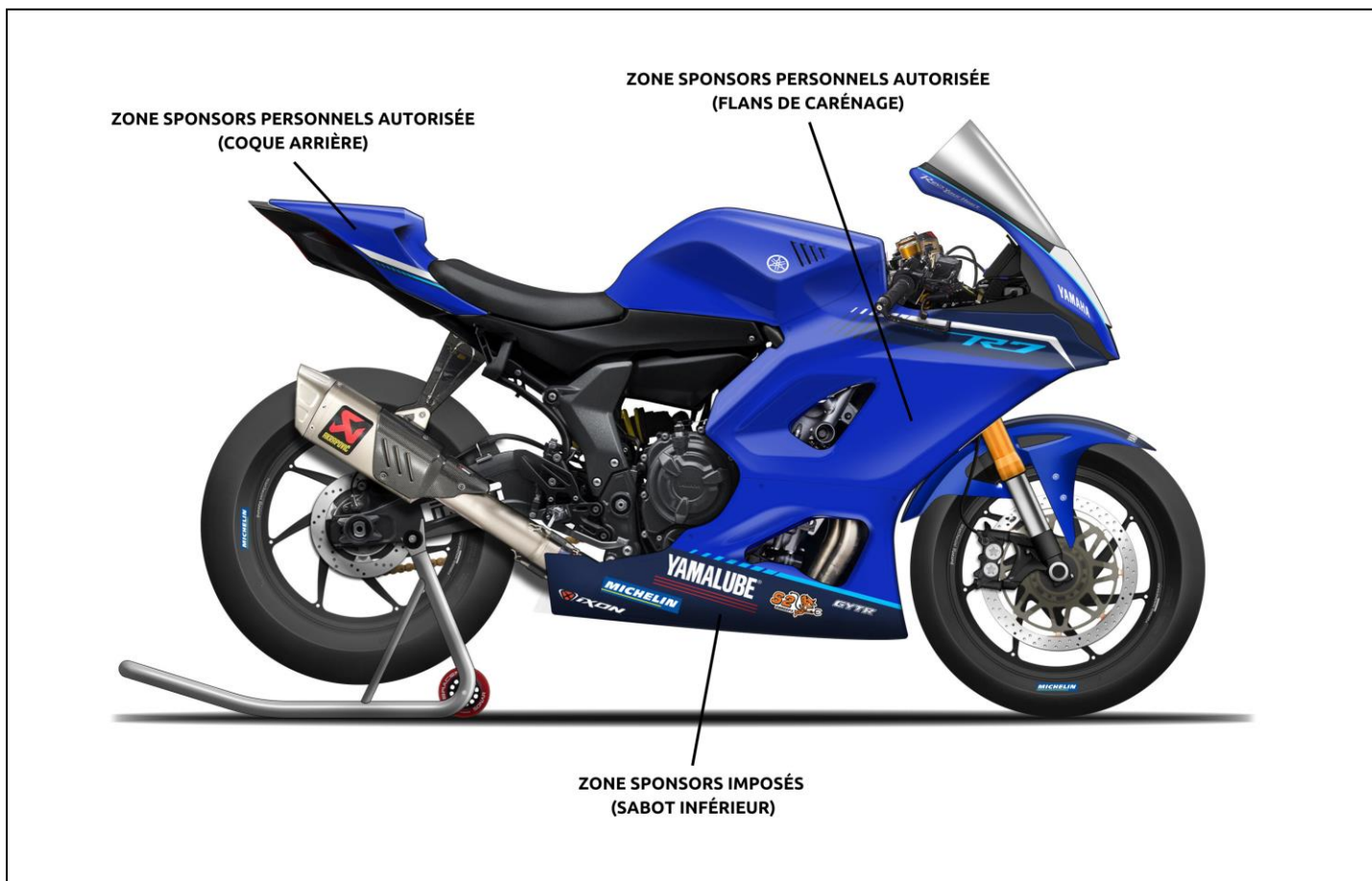
BONUS YAMAHA RACING R7 – TTC			
Position	A (100 %)	B (50 %)	C (0 %)
1 ^{er}	750 €	375 €	0 €
2 ^{ème}	500 €	250 €	0 €
3 ^{ème}	250 €	125 €	0 €

- A** Respect des conditions **SSP700 YAMAHA CHALLENGE** de la première à la dernière course de la saison :
Kit pièces obligatoire + kit déco S2 Concept 2025 + Combinaison + plan de patchage 2025 + zone sponsors personnels + Port du pack paddock pilote Yamaha = 100 % du bonus
- B** Respect des conditions **SSP700 YAMAHA CHALLENGE** de la première à la dernière course de la saison :
Kit pièces obligatoire + kit déco S2 Concept 2025 = 50 % du bonus
- C** Non-respect des conditions Yamaha : 0 € du bonus

**Les bonus sont à valoir en pièces détachées, accessoires et vestimentaire/goodies, provenant du catalogue Yamaha. Les primes sont disponibles chez les concessionnaires référents.*



***IL est strictement interdit d'apposer des sponsors concurrents à ceux imposés dans le challenge,
À savoir : Pneumatiques MICHELIN, Lubrifiants YAMALUBE, Échappement AKRAPOVIC, Pièces et accessoires GYTR***





ARTICLE 8

PORT DU PACK PILOTE YAMAHA

Il est demandé aux pilotes de porter la tenue Yamaha de leurs dotations de début de saison sur chaque week-end de course.

Le non-port de ce pack entraîne un déclassement à 50% dans le bonus fin de saison.

ARTICLE 9

INFORMATIONS SUR LES DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées lors de l'inscription sont toutes nécessaires à la prise en compte de votre demande d'inscription, à sa validation, à l'attribution des dotations et plus généralement à l'organisation du Challenge.

Elles pourront être transmises à tout prestataire ou partenaire de YAMAHA MOTOR Europe, NV qui intervient dans l'organisation du Challenge et des événements qui l'accueillent.

De ce fait vous autorisez la FFM à communiquer à YAMAHA MOTOR EUROPE N.V France vos coordonnées pour le bon fonctionnement du Challenge.

Les prénoms et noms des participants au Challenge pourront être utilisés par YAMAHA MOTOR Europe, NV pour communiquer sur le Challenge. Cette communication pourra intervenir par voie de presse, sur des sites internet ou via les réseaux sociaux.

Les prénoms et noms des participants seront publiés sur les supports officiels de communication des inscriptions et résultats du Challenge.

Le régime de traitement des informations personnelles collectées par la société YAMAHA MOTOR EUROPE est défini dans sa politique de confidentialité disponible sur son site internet (www.yamaha-motor.eu).

Le titulaire de l'information recueillie ou utilisée dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de limitation, d'opposition et de portabilité des informations le concernant. Ce droit peut être exercé par courrier envoyé à YAMAHA ou par email à son DPO : dpo@yamaha-motor-nl.

CE RÈGLEMENT EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER EN COURS DE SAISON